regrettable, et je vais communiquer avec le solliciteur général pour obtenir de plus amples détails.

- M. Young (Beaches—Woodbine): Je remercie le ministre de sa réponse, qui respecte la tradition établie par ceux qui l'ont précédé à ce poste. Je l'incite simplement à le faire pour atténuer l'anxiété que ressentent ces anciens combattants.
- M. Benjamin: Monsieur le Président, j'aimerais signaler rapidement un élément à l'attention du ministre. Le Corps des commissionnaires et tous les services de sécurité sont sous la responsabilité du ministère des Transports. Le ministère des Transports a confié la direction du Corps des commissionnaires à la GRC, mais il relève toujours du ministère des Transports et je ne crois pas qu'il devrait recevoir ce genre de traitement.
- M. Lewis: J'aimerais faire savoir à la Chambre que le ministre des Anciens combattants m'a confié que cette question allait être examinée. Nous avons certainement apprécié de recevoir l'avis, parce que cela nous a donné l'occasion de nous pencher rapidement sur la situation.

J'estime, et c'est mon opinion personnelle—j'y reviendrai un de ces jours—que les commissionnaires pourraient faire beaucoup plus dans les aéroports que la GRC. C'est ce que je pense. Cependant, sur les questions de sécurité, la GRC fait appel aux commissionnaires dans sa grande sagesse, et j'approuve pleinement cette façon de procéder. Je ne sais rien de plus que les renseignements communiqués à la Chambre par le ministre. Comme nous l'avons dit, nous nous pencherons certainement sur cette question de façon plus approfondie.

• (1650)

Le vice-président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 1 est adopté.)

(Les articles 2 et 3 sont adoptés.)

Article 4

Le vice-président: Nous avons un amendement à l'article 4.

M. Merrithew: Monsieur le Président, vous obtiendrez je crois le consentement unanime du comité plénier pour que les dix amendements soient automatiquement inclus dans les motions correspondantes au fur et à mesure que nous les aborderons. Il conviendrait donc peut-être de dire «l'article 4 modifié».

Initiatives ministérielles

Le vice-président: L'amendement est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: L'article 4 modifié est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 4 modifié est adopté.)

(Les articles 5 à 7 sont adoptés.)

Le vice-président: Nous avons deux amendements à l'article 8. L'article 8 modifié est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 8 modifié est adopté.)

(Les articles 9 à 14 sont adoptés.)

Le vice-président: Il y a un amendement à l'article 15. L'article 15 modifié est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 15 modifié est adopté.)

Article 16

M. Merrithew: Monsieur le Président, nous avons bien sûr eu des discussions avec des groupes d'anciens combattants, comme nous l'avons dit, avant la présentation du projet de loi. Cette disposition devait couvrir tous les aspects de la rétroactivité. Les groupes ont manifesté certaines réserves à cet égard. Pour cette raison, je crois qu'il vaudrait mieux supprimer les articles 16 et 24. Le gouvernement votera donc contre ces deux articles puisqu'il n'est pas possible de les modifier.

Le vice-président: Les articles 16 et 24 sont-ils rejetés avec dissidence?

M. Benjamin: Obtenons d'abord le consentement unanime. S'il est retiré, nous devrions voter.

Le vice-président: Procédons plutôt de cette façon. D'abord l'article 16 est-il rejeté?

Des voix: D'accord.

(L'article 16 est rejeté.)

(Les articles 17 à 23 sont adoptés.)

(L'article 24 est rejeté avec dissidence.)

(Les articles 25 à 27 sont adoptés.)

Article 28